

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)

EMPLOYEURS
RENCONTRE

NOS RENDEZ-VOUS PRÉVENTION

INVITATION

TRAÇABILITÉ DES CMR : ÊTES-VOUS CONCERNÉS ?

Votre entreprise utilise-t-elle des produits chimiques (nettoyage, maintenance, fabrication...) ou génère-t-elle des émissions (fumées, gaz, poussières...) ? Si oui, vous êtes potentiellement concerné par le **Décret n° 2024-307 du 4 avril 2024**, qui impose une **traçabilité des expositions aux agents chimiques cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR)**.

Ne passez pas à côté de cette obligation réglementaire !

- Quels sont les CMR et comment les identifier ?
- Vos salariés sont-ils exposés ?
- Avez-vous une obligation de déclaration ?
- Que devez-vous déclarer, à qui et comment ?

Nos **toxicologues** répondront à toutes vos questions lors d'une rencontre dédiée :

mardi 25 mars 2025 de 9h à 10h30
à l'APST37, Chambray-lès-Tours

Inscrivez-vous dès maintenant pour évaluer votre niveau de conformité et assurer la sécurité de vos salariés.

EMPLOYEURS
RENCONTRE

INVITATION CMR : ÉTABLIR LA LISTE DES SALARIÉS EXPOSÉS

Animé par nos Toxicologues : Valentine GUINET et MATTHIEU CABLÉ

Comment répondre à la nouvelle obligation pour les entreprises de traçabilité des expositions aux agents chimiques cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques (CMR) "Décret n° 2024-307 du 4 avr. 2024" ?

25

MARS

09H00 - 10H30



APST37
Ecoparc
2 Avenue du Prof. Minkowski
37170 Chambray-lès-Tours



>> INSCRIVEZ-VOUS ICI <<

C'est compris dans vos cotisations !!

Dès votre inscription, vous recevrez une confirmation par courrier électronique.

Cordialement,



APST37
2 avenue du Professeur Alexandre Minkowski
37170 Chambray-Lès-Tours



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)